

Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives à la COVID-19 en hiver

Table des matières

Maintain physical distancing	5
Staggered start and end times	5
Signage	6
Surface cleaning/disinfecting	6
Eye protection and glasses	7
Source control masks	8
Gloves	8
Fueling vehicles	9

TOC

Aperçu

Pendant la pandémie de la COVID-19 (maladie à coronavirus), nous devons tous faire des efforts pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs, des clients et de la population, afin d'être en mesure d'enrayer la propagation du virus et de poursuivre la réouverture de la province. Comme les conditions changent pendant l'hiver, il est vital que nous continuions à jouer un rôle actif en faisant preuve de diligence dans la prévention de la COVID-19.

Vous trouverez ci-dessous un ensemble de ressources, de conseils et de bonnes pratiques destinés à aider les employeurs et les travailleurs à prévenir la propagation de la COVID-19 et à travailler ensemble pour poursuivre en toute sécurité la réouverture de la province. En hiver, nous avons tendance à passer plus de temps à l'intérieur à cause du froid. De plus, la transmission du virus peut également être affectée. Alors que l'hiver est à notre porte, il faut veiller à ce que les lieux de travail soient prêts à faire face à de nouveaux enjeux possibles en raison de la COVID-19. En hiver, la COVID-19 soulève de nouveaux défis. Pensons par exemple à l'augmentation des rassemblements à l'intérieur et à la nécessité de porter des vêtements supplémentaires et de protection contre le mauvais temps (p. ex. des gants).

Les employeurs et les travailleurs de l'Ontario ont certains devoirs et droits en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et de ses règlements. Les employeurs doivent également examiner et suivre toutes les directives applicables émanant du médecin hygiéniste en chef et du ministère de la Santé.

Pour en savoir plus sur :

- [les droits des travailleurs](#)
- [les responsabilités des employeurs](#)

Vous devez également vérifier régulièrement les exigences applicables à votre région, par exemple :

- le cadre d'intervention provincial pour la COVID-19;
- les règlements municipaux;
- les décrets du bureau de santé publique de votre région.

Pour aider à prévenir les éclosions, nous vous invitons à élaborer un [plan de sécurité au travail lié à la COVID-19](#). Toutes les entreprises dont les activités se déroulent dans une région en confinement doivent avoir établi un tel plan, en vertu de la réglementation provinciale.

[Signalez](#) les cas de COVID-19 en milieu de travail au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.

Pratiques exemplaires

Détermination des dangers et évaluation des risques : La détermination des risques constitue la première étape du contrôle des risques sur un lieu de travail. Cela s'applique à tous les risques sur le lieu de travail, et non pas seulement à ceux liés à la COVID-19. tous les employeurs de l'Ontario sont tenus d'identifier et de contrôler les risques sur le lieu de travail en vertu de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) et de ses règlements. Les principaux facteurs de risque de transmission de la COVID-19 sont les suivants :

- exposition prolongée – passer plus de temps avec des personnes potentiellement infectées;
- proximité – travailler près d'autres personnes;
- endroits bondés – avoir un grand nombre de personnes dans un espace;
- lieux clos – il y a moins d'air frais à l'intérieur (travailler à l'intérieur présente un risque plus élevé que travailler à l'extérieur);
- expiration forcée – activités qui poussent les gens à respirer plus profondément, comme faire de l'exercice, parler fort et chanter.

La COVID-19 peut être transmise par des personnes qui ne présentent aucun symptôme. Il est donc très important de mettre en place des mesures de contrôle efficaces. Nous devons agir comme si tout le monde était infecté lorsque nous mettons en place des mesures de contrôle.

Le risque d'effets graves sur la santé n'est pas le même pour tous les travailleurs. Ce risque augmente avec l'âge et est plus élevé pour les personnes souffrant de [certains problèmes de santé](#).

La COVID-19 : Contexte et dernières nouvelles relatives à l'hiver

La COVID-19 représente un nouveau défi pour les employeurs, les travailleurs et les lieux de travail. La compréhension scientifique du virus s'améliore presque quotidiennement grâce à de nouvelles publications revues par des pairs, ce qui soutient la formulation de recommandations et de lignes directrices.

La COVID-19 se distingue de la plupart des dangers sur le lieu de travail, en ce que ce sont les personnes qui sont la source de l'exposition. Plutôt que d'éliminer ou d'isoler une machine ou un processus chimique, les contacts étroits doivent être réduits et les interactions de longue durée doivent être évitées afin de réduire la probabilité que des personnes soient exposées au virus ou que le virus se transmette. C'est un défi nouveau et unique pour la plupart des lieux de travail.

En outre, il est possible de contracter la COVID-19 sur le lieu de travail, mais aussi en dehors de celui-ci. Lorsqu'un travailleur contracte la COVID-19 sur son lieu de travail, cela peut avoir une incidence sur de nombreuses personnes en dehors de ce lieu; des personnes âgées, immunodéprimées ou à haut risque, et des membres de sa famille immédiate et de la collectivité au sens large pourraient aussi contracter le virus. La COVID-19 est un exemple du

lien étroit qui unit la santé au travail et la santé publique.

Le temps froid et un faible taux d'humidité peuvent jouer sur la transmission de la COVID-19. Il faut donc respecter la distanciation physique à tout moment et porter un masque ou un autre type de couvre-visages dans les lieux publics. Tout aussi important, il faut éviter de se rassembler à l'intérieur lorsque c'est possible et penser à ventiler l'espace. Dans les lieux intérieurs, une bonne ventilation est toujours importante pour assurer la santé générale et le confort des occupants, et c'est pourquoi les pratiques exemplaires doivent être envisagées en tout temps.

La hiérarchie des mesures de contrôle doit être utilisée pour sélectionner les mesures qui seront utilisées pour réduire le risque de transmission sur le lieu de travail. Des directives précises sont nécessaires dans les lieux de travail, car ceux-ci doivent s'adapter à un danger nouveau et en évolution, qui – s'il est mal géré – peut avoir des répercussions sur la santé publique de manière plus générale.

Ressources supplémentaires :

- [CSA Group : Workplaces and COVID-19: Occupational Health and Safety Considerations for Reopening and Operating During the Pandemic \(disponible en anglais seulement\)](#)
- [Hiérarchie des contrôles - Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19](#)
- [Webinaire de l'IHSA et du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences \(MTFDC\) : Developing Your COVID-19 Workplace Safety Plan \(disponible en anglais seulement\)](#)
- [Gouvernement de l'Ontario : Exposition en milieu de travail et maladies](#)
- Santé publique Ontario : [COVID-19 : Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation \(CVC\) dans les immeubles et COVID-19](#)
- US National Library of Medicine: [Cold working environments as an occupational risk factor for COVID-19 \(disponible en anglais seulement\)](#)
- Santé publique Ontario : [Les voies de transmission de la COVID-19 : ce que nous savons jusqu'à présent](#)

Mesures de contrôle

Les mesures de contrôle et de prévention des infections permettent de prévenir la propagation du virus en brisant la chaîne de transmission. Par exemple, les [directives de santé publique](#) recommandent de se tenir à au moins deux mètres des autres personnes, de se laver souvent les mains pour éliminer le virus et d'éviter de se toucher le visage avec des mains qui ont été contaminées.

Concernant la COVID-19 sur le lieu de travail, il est recommandé aux employeurs et aux propriétaires d'entreprise de procéder à une évaluation des risques afin de déterminer les mesures de contrôle et les actions les plus appropriées à un lieu de travail ou à une situation en particulier. Pour ce faire, consultez le [guide de l'IHSA](#) sur le processus d'évaluation des risques et les formulaires [Sample 1](#) (disponible en anglais seulement) et [Sample 2](#) (disponible en anglais seulement) fournis à titre d'exemples.

Pour en savoir davantage, visitez

Commencez toujours par envisager les mesures de contrôle les plus efficaces. Il est préférable de commencer par essayer d'éliminer le danger – de le supprimer complètement du lieu de travail. Lorsque cela est impossible, utilisez d'abord plusieurs mesures de contrôle techniques et administratives pour empêcher la propagation. L'équipement de protection (y compris l'équipement de protection individuelle [EPI] et l'équipement de protection collective) ne doit être utilisé que lorsque les mesures de contrôle techniques et administratives ne permettent pas de réduire suffisamment le risque pour les travailleurs.

Outre les recommandations mentionnées ci-dessus, les employeurs doivent déterminer si leur plan de contrôle des risques doit traiter de l'EPI. La nécessité d'utiliser un EPI doit être fondée sur une évaluation des risques qui tient compte des conditions environnementales et des observations du bureau local de santé publique. Bien qu'une utilisation correcte de l'EPI puisse contribuer à éviter certaines expositions, elle ne doit pas se substituer à d'autres mesures de contrôle. Remarque : Si la distance physique et la séparation ne peuvent pas être maintenues, les travailleurs doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) comprenant un masque chirurgical/d'intervention et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).

- Les travailleurs doivent utiliser l'EPI exigé par leur employeur.
- Ils doivent être formés sur l'utilisation correcte, l'entretien et les limites de tout EPI requis.

*REMARQUE : Il convient de rappeler que la plupart des couvre-visages (plus particulièrement un bon nombre des masques non médicaux, notamment les masques en tissu) n'ont pas été testés selon une norme connue et ne constituent pas un EPI. Dans certaines circonstances, un masque non médical peut être utilisé comme un moyen efficace de contrôle à la source, mais il ne doit pas être considéré comme un substitut approprié à la distanciation physique sur le lieu de travail.

Ressources supplémentaires :

- [IHSA COVID-19 Risk Assessment Magazine Supplement \(disponible en anglais seulement\)](#)
- [IHSA : General COVID-19 Links and Resources \(disponible en anglais seulement\)](#)

Mesures de contrôle liées à la COVID-19 à mettre en place en hiver

Dépistage de la COVID-19 :

[Dépistage de la COVID-19 : conseils aux employeurs | Ontario.ca](#)

Ce document fournit aux employeurs un aperçu des procédures de dépistage de la COVID-19 sur le lieu de travail, ainsi que des renseignements pour les aider à prendre des décisions sur l'utilisation des tests antigéniques rapides.

Le dépistage aide à empêcher les personnes infectées, travailleurs ou autres, d'entrer sur le lieu de travail, et ainsi à réduire le risque de transmission au travail :

- le dépistage basé sur des questions utilise les réponses qu'une personne fournit au sujet de ses symptômes et de ses expositions pour déterminer si elle est susceptible d'avoir été infectée;
- le dépistage par test antigénique rapide est utilisé pour aider à identifier les personnes infectées avant qu'elles ne présentent des symptômes.

Pour protéger davantage les travailleurs et aider à réduire la transmission, les travailleurs qui ont réussi le test de dépistage doivent continuer à suivre toutes les mesures de contrôle prévues par le service de santé publique et en vigueur sur le lieu de travail, y compris le port du masque et la distanciation physique.

Distanciation physique

Quelle que soit la période de l'année, tous les travailleurs doivent respecter la distanciation physique. Celle-ci consiste à conserver une distance d'au moins deux mètres (six pieds) entre les personnes. En maintenant la distanciation physique, vous êtes moins susceptible d'être exposé à un virus respiratoire. Le temps froid et un faible taux d'humidité peuvent jouer sur la transmission de la COVID-19. Il faut donc respecter la distanciation physique à tout moment et porter un masque ou un autre type de couvre-visages dans les lieux publics.

Ressources supplémentaires :

- Medical News Today : [How does the weather affect COVID-19? \(disponible en anglais seulement\)](#)
- The Centre for Evidence Based Medicine : [Do weather conditions influence the transmission of the coronavirus \(SAR-CoV-2\)? \(disponible en anglais seulement\)](#)

Heures de début et de fin échelonnées

Pour éviter les rassemblements au début et à la fin des quarts de travail, pensez à intégrer des heures de début et de fin de quart échelonnées. Ainsi, vous éviterez l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs en même temps et éliminerez les retards dans le dépistage ou les files d'attente inutiles aux ascenseurs.

Ressources supplémentaires :

- [IHSA : Increase Space by Staggering Lunch Breaks Poster \(disponible en anglais seulement\)](#)

Affichage

Les organisations sont encouragées à continuer d'afficher des panneaux dans leurs installations et à les modifier au besoin tout au long de l'hiver. Ces panneaux peuvent inclure des rappels (mais pas uniquement) concernant :

Pour en savoir davantage, visitez

- La distanciation physique
- Le nombre de personnes permises (dans les salles de réunion, les zones de repas, les ascenseurs, etc.)
- Des rappels relatifs à l'hygiène

Ressources supplémentaires :

- [IHSA COVID-19 Resources – Products \(disponible en anglais seulement\)](#)
- Les affiches sur la COVID-19 de l'IHSA pour les secteurs de la [Construction](#), des [services publics](#) et des [Transports](#)

Lavage des mains

Un bon lavage des mains réduit considérablement la transmission du coronavirus. De nombreuses personnes se touchent fréquemment le visage par habitude, et le visage est un point d'entrée important du virus. Les particules en suspension dans l'air telles que la poussière produite par des tâches professionnelles peuvent faire en sorte qu'une personne se touche plus souvent le visage. Vous lavez ou vous désinfectez correctement (et fréquemment) les mains peut vous aider à ne pas vous contaminer lorsque vous touchez votre visage. Lorsque vous portez des gants de travail ou des gants d'hiver, il est recommandé de vous laver les mains avant et après les avoir portés.

Remarque : Si vous utilisez des désinfectants pour les mains à base d'alcool, leur teneur en alcool doit être de 60 à 90 % et ils doivent avoir été approuvés par Santé publique Ontario et le ministère de la Santé.

Ressources supplémentaires :

- [Santé publique Ontario : Hygiène des mains](#)
- [Vidéo de l'IHSA sur le lavage des mains \(installation à l'intérieur\) \(disponible en anglais seulement\)](#)
- [Vidéo de l'IHSA sur le lavage des mains \(installation à l'extérieur\) \(disponible en anglais seulement\)](#)

Nettoyage et désinfection des surfaces

Pendant l'hiver, les mesures de contrôle générales de nettoyage et d'hygiène suivantes restent essentielles :

- **Nettoyez et désinfectez les surfaces** que les personnes touchent souvent. Les espaces communs, tels que les remorques de chantier, les salles de repas, les cuisines et les toilettes, devraient être nettoyés souvent.
- **Utilisez des produits pour le nettoyage humide** comme des chiffons humides ou une serpillière mouillée au lieu de dépoussiérer ou de balayer.

- Nettoyez les surfaces avec de l'eau et du savon pour éliminer toutes les saletés et taches visibles, ainsi que certains germes. Suivez les instructions sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité figurant sur tous les récipients de produits de nettoyage que vous utilisez.
- **Désinfection des espaces.** De nombreux produits désinfectants sont disponibles sur le marché; cependant, ils peuvent être difficiles à obtenir en cas de très forte demande. Vous pouvez fabriquer votre propre produit désinfectant en mélangeant une solution à base d'eau et d'eau de javel. Suivez les instructions du fabricant pour les produits de nettoyage que vous utilisés, y compris les rapports de mélange, le temps de contact et toute autre instruction d'utilisation.

Veillez à prendre les précautions appropriées lorsque vous manipulez des produits chimiques ou des produits pour le nettoyage et la désinfection.

- **Protégez-vous** lorsque vous nettoyez ou désinfectez des surfaces. Veillez à porter un EPI pour vous protéger contre l'exposition aux produits chimiques. Cela comprend des gants imperméables pour protéger vos mains, ainsi qu'un écran facial et un masque pour protéger vos yeux, votre visage et votre bouche. Portez une combinaison pour protéger vos vêtements.
- **Retirez tout EPI jetable** et jetez-le dans les rebuts de façon appropriée, en suivant les protocoles du chantier. Nettoyez un EPI réutilisable au besoin, selon les instructions du fabricant.
- **Lavez-vous les mains** après avoir retiré un EPI.

Ressources supplémentaires :

- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives aux procédures du constructeur/de l'employeur en matière de partage d'outils \(outils manuels\) pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives à la désinfection sur place pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives au nettoyage et à la désinfection des outils et de l'équipement pendant la COVID-19](#)

Protection des yeux et lunettes

Pendant l'hiver, nous devons envisager des options permettant d'éviter la formation de buée tout en utilisant un contrôle à la source ou un masque EPI avec protection oculaire ou des lunettes.

Tout travailleur qui se trouve à moins de deux mètres d'une personne non masquée et sans barrière physique doit porter un dispositif de protection des yeux. Si vous devez porter des lunettes de sécurité, un écran facial ou des verres correcteurs, veuillez tenir compte de ce qui suit :

- Envisager d'utiliser un masque qui peut être ajusté pour mieux épouser les formes de votre visage
- Vaporisateurs et lingettes antibuée individuels
- Lunettes de sécurité et écrans faciaux avec revêtement antibuée

Pour en savoir davantage, visitez

- Pellicule antibuée appliquée sur l’EPI
- Lunettes de sécurité ou lunettes de sécurité à joint d’étanchéité

Ressources supplémentaires :

- Renseignez-vous sur l’[utilisation des masques dans les lieux de travail](#), y compris sur la façon de les choisir, de les entretenir et de les utiliser pour protéger les travailleurs contre la COVID-19.

Masques pour le contrôle à la source

Pour éviter de devoir porter un masque devenu humide en raison de la condensation en hiver, il est recommandé de se munir de masques en tissu supplémentaires ou d’utiliser des masques jetables qui peuvent être changés aussi souvent que nécessaire au cours de la journée. N’oubliez pas d’enlever et de ranger ou d’éliminer de manière appropriée tout masque ou écran facial utilisé. Les masques réutilisables doivent être soigneusement nettoyés après leur utilisation et ils ne doivent pas être utilisés par plusieurs travailleurs. Une fois qu’ils ont été utilisés, ils doivent être placés dans un sac ou un récipient hermétique à conserver séparément, puis lavés avec un détergent avant d’être réutilisés.

Un masque pour le contrôle à la source peut être [fait maison](#) ou acheté et devrait :

- être constitué d’au moins deux couches de tissu tissé serré, comme le coton ou le lin;
 - une troisième couche (au milieu) de tissu filtrant, comme un tissu non tissé en polypropylène, peut être considérée comme une couche de filtration supplémentaire;
- être suffisamment grand pour couvrir complètement et confortablement le nez, la bouche et le menton et épouser les contours du visage sans qu’il y ait de l’espace entre le visage et le masque;
- permettre de respirer facilement;
- pouvoir être fixé de façon sécuritaire à la tête à l’aide de cordons ou d’attaches à fixer autour des oreilles;
- être confortable et ne pas nécessiter d’ajustements fréquents;
- être changé dès que possible s’il devient humide ou sale;
- conserver sa forme après le lavage et le séchage;

Ressources supplémentaires :

- [Ontario : Utilisation des masques dans les lieux de travail](#)
- [Gouvernement du Canada : Masques non médicaux et revêtements du visage – Comment les mettre, les enlever et les nettoyer](#)

Gants

Vous portez peut-être des gants en hiver pour garder vos mains au chaud ou vous en portez pour certaines tâches professionnelles (par exemple, des gants de travail). Vos gants peuvent être contaminés en touchant des surfaces et des objets, de la même manière que vos mains

Pour en savoir davantage, visitez

peuvent l'être. Pensez à vos gants de la même manière que vous pensez à vos mains non lavées. Faites attention de ne pas vous toucher le visage lorsque vous portez des gants.

Que vous portiez ou non des gants, l'hygiène des mains est l'action la plus importante pour éviter que des matières contaminées ne passent de vos mains à vos yeux, à votre nez ou à votre bouche.

Il est important de vous laver ou de vous désinfecter les mains une fois que vous avez retiré vos gants. Les gants jetables ne sont pas recommandés pour la prévention de la COVID-19 en dehors des soins de santé. Lorsque des gants ne sont pas nécessaires à d'autres fins, il est recommandé de garder les mains nues et de les laver ou de les désinfecter régulièrement.

Considérations supplémentaires concernant le port de gants :

- Soyez conscient des surfaces que vous touchez.
- Ne touchez pas votre visage ou vos yeux avec vos gants.
- Ne partagez pas vos gants.
- Si possible, nous vous recommandons de laver régulièrement vos gants (en suivant les instructions de lavage fournies) afin de prévenir la propagation du virus. Suivez ces étapes pour vous protéger des germes ou des virus potentiels qui se trouvent sur vos gants :
 1. Laissez vos gants sécher à l'air libre au lieu de les garder en boule dans vos poches.
 2. Lavez souvent vos gants. Vous pouvez même utiliser une lingette désinfectante sur certains tissus.
 3. Soyez conscient qu'il ne faut pas vous toucher le visage avec vos gants.

Ressources supplémentaires :

- Gouvernement du Canada : [Le lavage des mains et ses bienfaits](#)

Sensibilisation des travailleurs à la santé mentale

Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux travailleurs ont gardé leur emploi régulier. Cela peut signifier travailler de longues heures et, dans certains secteurs, de s'éloigner de ses amis et de sa famille pendant des périodes prolongées. Pendant l'hiver, certains travailleurs peuvent ressentir une pression et un stress additionnels en raison de facteurs tels que le changement des conditions routières et météorologiques, la réduction des heures de clarté. Voici quelques mesures de contrôle supplémentaires à mettre en place pour maintenir votre santé mentale :

- Planifiez régulièrement des interactions virtuelles avec des amis et des membres de votre famille pour vous aider à rester connecté à votre réseau.
- Évaluez la quantité et le type de nouvelles que vous consommez pendant votre journée de travail et déterminez la quantité que vous vous consommez. Évitez d'écouter toutes les nouvelles liées à la COVID-19. Essayez d'écouter de la musique ou du contenu motivant.

Pour en savoir davantage, visitez

- Prenez soin de votre bien-être personnel et souvenez-vous que si vous avez besoin d'aide, ce n'est pas un défaut d'en demander. La plupart des entreprises disposent de ressources pour aider leurs employés à traverser des périodes difficiles pour leur santé mentale. Pour en savoir davantage, consultez votre superviseur. Il existe également une variété de programmes financés par le gouvernement.
- Si un voyage prolongé fait partie de votre rôle, veillez à vous reposer suffisamment pendant celui-ci. Un repos adéquat est essentiel pour une bonne santé mentale et encore plus pendant la saison hivernale.
- Créez un programme d'exercices à suivre lorsque vous n'êtes pas à la maison (si c'est possible) et une fois de retour à la maison. Un programme d'exercices réguliers favorisera votre santé mentale, votre sommeil et votre santé en général.

Ressources supplémentaires :

- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association pour la sensibilisation à la santé mentale des routiers et des routières pendant la COVID-19](#)
- [Toronto General and Western Hospital Foundation : Mental health tips and resources to help you cope \(disponible en anglais seulement\)](#)

Ravitaillement en carburant des véhicules

La nécessité d'arrêter votre véhicule pour y mettre de l'essence ou pour prendre un repas ou une pause par exemple ne cessera pas pendant l'hiver. Dans ces situations, il est encore plus important de suivre les mesures de contrôles suivantes :

- Nettoyez la zone de la pompe à carburant (et toute autre surface avec laquelle vous pourriez entrer en contact) avec des lingettes désinfectantes.
- Pratiquez une bonne hygiène des mains avant d'entrer dans la station-service et l'aire de repos et lorsque vous retournez à votre véhicule. Assurez-vous de vous laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes ou d'utiliser un désinfectant pour les mains dont la teneur en alcool est de 60 à 90 % et qui a été approuvé par Santé publique Ontario et le ministère de la Santé.

Ressources supplémentaires :

- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives au ravitaillement en carburant des véhicules pendant la COVID-19](#)

Interaction avec des expéditeurs et des réceptionnaires

De nombreuses industries et de nombreux travailleurs continuent d'interagir avec des expéditeurs et des réceptionnaires dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Analysez comment le froid et les conditions météorologiques peuvent affecter les mesures de contrôle utilisées pour réduire les interactions. Tout au long de l'hiver, il est important d'appliquer les mesures de contrôle suivantes afin de garantir votre sécurité et celle des personnes auxquelles vous êtes exposé :

- Portez toujours un masque pour le contrôle à la source à l'intérieur et à chacune de vos interactions avec des expéditeurs et des réceptionnaires, et exigez que les personnes avec

Pour en savoir davantage, visitez

lesquelles vous interagissez portent aussi un masque.

- Prévoyez des couvre-visages additionnels, car ils pourraient devenir mouillés et inconfortables pendant l'hiver lorsque vous sortez du véhicule dans un lieu d'expédition ou de réception.
- Mettez en place des processus de transfert de marchandises sans contact.
- Dans la mesure du possible, utilisez la technologie pour envoyer et recevoir des documents (p. ex. un appareil de numérisation et une preuve électronique de livraison).
- Ne partagez pas vos outils, comme vos stylos et vos stylets.
- Nettoyez et désinfectez toutes les zones de votre véhicule que d'autres personnes ont pu toucher.

Ressources supplémentaires :

- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives à la manipulation et à la réception de colis \(pour toutes les personnes au travail ou à domicile\) pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives aux procédures concernant les travailleurs \(gestion des documents administratifs\) pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association pour l'expédition et la réception pendant la COVID-19](#)

Partage d'outils et d'équipement

Le partage des outils et de l'équipement est une pratique courante dans de nombreuses industries. En raison du risque accru de transmission par des surfaces exposées, des protocoles doivent être mis en œuvre pour garantir un nettoyage et une désinfection appropriés. Pendant l'hiver, il convient de tenir compte de ce qui suit :

- Prévoyez un endroit chaud pour nettoyer, désinfecter et faire sécher les outils. Il sera essentiel de prévoir un lieu d'une taille appropriée pour l'entreposage des outils, qui permet de respecter la distanciation physique pendant le nettoyage.

Ressources supplémentaires :

- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives aux procédures du constructeur/de l'employeur en matière de partage d'outils \(outils manuels\) pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives au nettoyage et à la désinfection des outils et de l'équipement pendant la COVID-19](#)

Installations pour se laver et toilettes

Pour empêcher la propagation des germes dans les lieux de travail éloignés l'accès à des toilettes avec installations pour se laver est essentiel. Installez (ou faites installer) des toilettes à chasse d'eau raccordées à un égout sanitaire, ou des toilettes à chasse chimique qui ne sont pas raccordées à un égout sanitaire. Pour la plupart des lieux de travail industriels (p. ex. les

Pour en savoir davantage, visitez

chantiers de construction), on s'attend à ce que des installations pour se laver avec de l'eau chaude et froide soient fournies. Pendant l'hiver, les éléments suivants devraient être considérés :

- Des installations pour se laver chauffées additionnelles peuvent être nécessaires pour faciliter le nettoyage et la désinfection afin de suivre les protocoles liés à la COVID-19 mis sur place sur le site. Il est important de noter que le fait de ne disposer que d'eau froide pour se laver les mains pendant l'hiver peut rendre les travailleurs moins enclins à le faire, ce qui peut contribuer à augmenter le risque de transmission.
- En l'absence d'eau et de savon, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool (teneur en alcool de 60 à 90 %, approuvé par Santé publique Ontario et le ministère de la Santé), enlevez les salissures visibles avec une serviette en papier, puis utilisez de nouveau le désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- **Remarque** : Un désinfectant pour les mains n'est pas aussi efficace sur des mains très sales.

Ressources supplémentaires :

- [MTFDC : Prévention des maladies infectieuses sur les chantiers de construction](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives à l'hygiène dans les installations de construction pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives à l'hygiène dans les installations de construction pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives à l'accès des conducteurs de camions aux toilettes pendant la COVID-19](#)

Réunions et formation en classe

Pendant l'hiver, il est plus probable que des réunions ou des formations se déroulent à l'intérieur, ce qui augmente le risque d'exposition des participants. Cela augmente la nécessité de pratiquer la distanciation physique et de respecter les mesures de contrôle suivantes si vous participez à une formation en classe ou à des réunions.

- Assurez-vous que toutes les personnes qui entrent dans les installations ont passé avec succès les politiques de dépistage actif pour le COVID-19 de votre entreprise.
- Portez l'EPI requis, conformément à la politique de votre entreprise.
- Portez un masque pour le contrôle à la source lorsque vous vous trouvez dans des espaces communs.
- Respectez la distanciation physique. Tout le monde en Ontario devrait pratiquer la distanciation physique pour réduire le risque d'exposition par contact avec d'autres personnes. Il faut s'efforcer d'éviter tout contact étroit avec des personnes extérieures à sa famille immédiate. Un contact étroit signifie être à moins de deux mètres (six pieds) d'une autre personne.
- Limitez votre utilisation des ascenseurs dans la mesure du possible ou assurez-vous de maintenir une distance physique adéquate si vous devez les utiliser.
- Pratiquez une bonne hygiène personnelle et désinfectez les zones de travail lorsque vous êtes à l'intérieur. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes

Pour en savoir davantage, visitez

avant et après une réunion et désinfectez régulièrement les zones avec lesquelles vous pourriez entrer en contact.

Ressources supplémentaires :

- [IHSA Guidance on in-person classroom training during COVID-19 \(disponible en anglais seulement\)](#)
- [IHSA On-Demand Webinar – Guidance on In-Person Classroom Training During COVID-19 \(disponible en anglais seulement\)](#)

Formation et encadrement à bord d'un véhicule

Les organisations qui exigent une formation et un encadrement de tous les conducteurs doivent continuer à faire preuve de prudence lorsque l'exercice demande qu'il y ait plus d'une personne dans le véhicule. Envisagez les mesures de contrôle suivantes lors de toute formation ou de tout encadrement d'un conducteur à bord d'un véhicule :

- Assurez-vous que toutes les personnes qui entrent dans le véhicule ont passé avec succès les politiques de dépistage actif pour le COVID-19 de votre entreprise.
- Demandez à toutes les personnes qui se trouvent dans le véhicule de porter un masque pour le contrôle à la source.
- L'EPI requis doit être porté, conformément à la politique de votre entreprise.
- Sélectionnez le mode d'air frais du système de ventilation pour éviter la recirculation de l'air
- Gardez les fenêtres ouvertes dans la mesure du possible. Nous comprenons que cela peut être plus difficile en hiver.
- Nettoyez et désinfectez le véhicule entre chaque conducteur et avant et après tout trajet ou démonstration où plus d'une personne monte dans le véhicule.
- Ayez recours à une formation par l'observation pour tout conducteur titulaire d'un permis de conduire. Cela comprend la présence de l'instructeur ou du mentor dans un autre véhicule qui suit à distance sécuritaire, ainsi que des commentaires et un encadrement une fois le déplacement terminé.

Ressources supplémentaires :

- [IHSA Guidance on in-vehicle driver safety during COVID-19 \(disponible en anglais seulement\)](#)
- [IHSA On-Demand Webinar – In-Vehicle Driver Training Safety Practices During COVID-19](#)

Lieux de travail, remorques, salles de réunion et salles de pause ou de repas sur un chantier en région éloignée

Sur un chantier, certaines entreprises utilisent des remorques-bureaux à des fins diverses, notamment pour l'accueil, le travail de bureau et comme salles de repas ou de réunion. Ce sont des lieux de rassemblement ou de passage qui présentent un risque potentiel de contact avec le virus.

Pendant l'hiver, les ouvertures des remorques et des salles de réunion peuvent être fermées pour y conserver la chaleur pour les travailleurs, et de ce fait, la ventilation n'est pas appropriée.

Pour en savoir davantage, visitez

Cela augmente le risque de transmission du virus. Selon la taille de la remorque, il peut être difficile d'y maintenir une distance physique. Compte tenu de ce risque, l'optimisation de la ventilation mécanique et naturelle sur le lieu de travail devrait être envisagée, en particulier dans les endroits où un contact étroit prolongé se produit.

Dans la mesure du possible, il est recommandé que les travailleurs aient la possibilité de prendre des pauses et de déjeuner séparément. Lorsque cela est possible, en plus des remorques, désignez différentes zones des installations comme espaces de pause pour permettre la distanciation physique.

- Ouvrez les fenêtres pour augmenter la circulation de l'air lorsque c'est possible.
- La purification de l'air peut contribuer à atténuer la transmission. Parmi les options de purification de l'air, on trouve les filtres à air mécaniques, les filtres à air électroniques et les systèmes UVC. Ces systèmes doivent être correctement installés pour un fonctionnement sûr et ils doivent être entretenus de façon appropriée.
- Continuez à encourager la distanciation physique auprès de votre personnel dans les salles et les zones de repas.
- Veillez à ce que les salles de pause et de repas aient un accès à de l'eau et à du savon ou à un désinfectant pour les mains.
- Rappelez à votre personnel qu'il doit se laver soigneusement les mains avant d'entrer dans la salle de repas et de nouveau avant d'en sortir.
- Demandez à votre personnel de ne pas laisser des contenants utilisés dans les zones communes.
- Ajouter des remorques de chantier qui pourront être utilisées exclusivement pour les pauses et les repas.

Il est également recommandé que les lieux de travail continuent à échelonner les périodes de pauses et de repas. Pendant l'hiver, il peut être plus difficile pour les travailleurs de trouver des endroits à l'extérieur pour prendre une pause. En limitant le nombre de personnes dans les zones communes en échelonnant les périodes de pauses et de repas, vous contribuerez au respect de la distanciation physique.

Ressources supplémentaires :

- Ontario : [Périodes des repas et des pauses au travail pendant l'épidémie de COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives aux remorques de chantiers construction pendant la COVID-19](#)
- [Directives de l'Infrastructure Health and Safety Association relatives aux pratiques dans les coins-repas pendant la COVID-19](#)
- [Affiche du MTFDC : Pendant les pauses, n'oubliez pas les consignes de sécurité](#)
- [Affiche du MTFDC : Gardez-le pour vous pendant la COVID](#)
- [Affiche du MTFDC : Évitez de servir la COVID sur l'heure du midi](#)
- [Ontario : Périodes des repas et des pauses au travail pendant l'épidémie de COVID-19](#)

Évaluation

Pour en savoir davantage, visitez

Les changements apportés aux procédures ou aux pratiques de travail en raison de la COVID-19 peuvent affecter la manière dont vous avez l'habitude de gérer les autres risques sur le lieu de travail. Il est donc recommandé de vérifier en permanence les différentes mesures préventives, de les revoir et de les adapter en conséquence si elles ne fonctionnent pas comme prévu ou si elles ont créé de nouveaux risques ou problèmes. Demandez à votre personnel et aux experts en la matière de vous faire part de leurs commentaires, recommandations et suggestions. Reportez-vous à la question 6 du [plan de sécurité lié à la COVID-19](#).

Surveillez en permanence les stocks d'outils, de fournitures et d'équipements nécessaires au respect de vos mesures de contrôle. Veillez également à ce que suffisamment de fournitures soient facilement disponibles, adéquates et accessibles :

- Gants d'hiver
- Gants de travail
- Gants de nettoyage
- Désinfectant pour les mains
- Lingettes désinfectantes
- Sacs de plastique transparents
- Stylos supplémentaires
- Téléphone cellulaire avec appareil photo et câble de recharge
- Trousse d'hygiène personnelle

Vaccins :

[Les vaccins contre la COVID-19 et la santé et la sécurité au travail | Ontario.ca](#)

Ce document d'orientation explique comment les vaccins contribuent à vous protéger et pourquoi il est important de continuer à respecter les mesures de santé publique liées à la COVID-19 sur le lieu de travail, même si les travailleurs ont été vaccinés. Il contient également des renseignements à l'intention des employeurs au sujet de leurs politiques et de la promotion de la vaccination auprès de leurs travailleurs.

Les mesures de contrôle en milieu de travail sont des mesures que les employeurs mettent en place pour aider à prévenir l'exposition des travailleurs à des dangers tels que ceux posés par la COVID-19. Le vaccin est un bon complément des mesures de contrôle dans les lieux de travail, mais ne saurait les remplacer. Les deux dispositifs ont leur utilité :

- le contrôle en milieu de travail aide à prévenir l'exposition des travailleurs à la COVID-19;
- le vaccin aide à protéger les travailleurs contre la maladie en cas d'exposition au virus.

Pour protéger les travailleurs et aider à réduire le risque de transmission de la COVID-19 sur le lieu de travail, il est important de continuer à respecter les mesures de contrôle en milieu de travail, même après avoir été vacciné.

[Surveillez vos symptômes pendant 14 jours après l'exposition.](#)

Ressources

Tenez-vous au courant des mises à jour gouvernementales quotidiennes :

Pour en savoir davantage, visitez

- **Gouvernement de l'Ontario**
- **Gouvernement du Canada**
- **Santé publique Ontario**

Ressources publiées par le gouvernement et les agences de l'Ontario au sujet de la COVID-19

Élaboration de votre plan de sécurité au travail lié à la COVID-19 : Apprenez comment créer un plan pour aider à protéger les travailleurs et les autres personnes contre le nouveau coronavirus 2019 (COVID-19). [Plan de sécurité](#)

Le [ministère de la Santé de l'Ontario](#) fournit des mises à jour régulières sur les mesures du gouvernement provincial face à la pandémie, notamment :

- l'état des cas en Ontario;
- les zones actuellement touchées;
- les symptômes et les traitements;
- comment se protéger et se mettre en isolement volontaire;
- la mise à jour de l'information sur le virus en Ontario.

[Santé publique Ontario](#) fournit des ressources à jour sur la COVID-19, notamment :

- des liens vers les lignes directrices en matière de santé publique, les énoncés de position et le point sur la situation;
- un synopsis des principaux articles faisant le point sur les dernières découvertes liées au virus;
- des recommandations sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle;
- de l'information sur la prévention et la maîtrise des infections;
- de l'information sur les tests de dépistage;
- d'autres ressources publiques;

Autres ressources sur la COVID-19

[Santé Canada](#) décrit les mesures que prend le gouvernement du Canada pour limiter la propagation du virus, ainsi que l'évolution de la situation dans les provinces et les communautés partout au pays. Il tient également à jour le nombre de cas par province.

L'[Organisation mondiale de la Santé](#) met à jour les dernières directives et informations relatives à la pandémie et à sa propagation au-delà des frontières canadiennes.

Elle fournit également les toutes dernières nouvelles sur :

- la recherche et le développement actuels liés au virus;
- un « tableau de bord » de la situation concernant la COVID-19;
- les mesures de préparation aux situations d'urgence;

Pour en savoir davantage, visitez

- des mises à jour des médias en direct sur la propagation du virus.

Cette ressource ne remplace pas la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et ses règlements, et ne doit pas être utilisée ou considérée comme un avis juridique. Les inspecteurs de la santé et de la sécurité appliqueront la loi en fonction des faits sur le lieu de travail.